

20-ÉNERGIE

Les besoins énergétiques de la Nouvelle-Calédonie sont importants : les secteurs de la métallurgie, des transports et de l'énergie (essentiellement les pertes d'énergie lors de la production d'énergie thermique), consomment à eux seuls 90% de l'énergie primaire, loin devant la mine et la distribution publique. Or, 96% des ressources d'énergie primaire sont importées et 4% sont produites localement. Cette dépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie devrait encore s'accroître dans les années à venir avec l'entrée en production de l'usine du Nord. Du fait de sa forte dépendance énergétique, l'économie calédonienne est vulnérable aux augmentations des prix des produits énergétiques importés.

En 2009, la consommation calédonienne d'énergie primaire était composée à 87% de produits pétroliers, dont du fioul lourd pour la SLN, 7,5% de charbon, notamment pour la centrale de Prony énergies, 4% d'électricité hydraulique, 1% de gaz butane et 0,5% d'énergies renouvelables.

La production énergétique primaire de la Nouvelle-Calédonie est presque totalement constituée d'énergie d'origine hydraulique, essentiellement par le biais du barrage de Yaté, la part des productions éoliennes et solaires étant encore faible malgré une nette augmentation de la puissance installée. Les deux tiers de l'électricité produite sont consommés par les secteurs de la mine et de l'industrie métallurgique.

Le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie permettront de réduire la dépendance énergétique de l'économie calédonienne. La Nouvelle-Calédonie a créé, en 1981, le comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie (CTME), puis, en 2008, le Comité Permanent de l'Énergie (CPE). Le CTME gère le fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie, alimenté par la Nouvelle-Calédonie (grâce à la taxe pour les énergies renouvelables appliquée aux carburants) et l'ADEME. Chaque année, ces deux parties financent le Programme Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie, qui soutient des opérations de promotion des énergies nouvelles et renouvelables et de maîtrise de l'énergie. En 2010, 30% des opérations primées par le CTME concernent la maîtrise de l'énergie, notamment dans le bâtiment.

La prochaine étape serait l'adoption du schéma de l'énergie et du climat de la Nouvelle-Calédonie, avec notamment une réglementation énergétique et thermique des bâtiments.

▶ **Énergie primaire.** Énergie brute n'ayant subi aucune transformation après extraction (houille, lignite, pétrole brut, gaz naturel, électricité d'origine hydraulique ou nucléaire), à la différence de l'énergie secondaire.

▶ **Énergie secondaire.** Énergie obtenue par la transformation d'une énergie primaire ou d'une autre énergie secondaire (en particulier l'énergie d'origine thermique). Cette opération de transformation est le plus souvent effectuée par des établissements du secteur de l'énergie mais aussi par des sidérurgistes ou métallurgistes. L'énergie finale est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale : essence à la pompe, électricité au foyer.

▶ **Dépendance énergétique.** Par opposition au taux d'indépendance énergétique, c'est le rapport entre les importations d'énergies primaires et les disponibilités totales en énergies primaires d'un pays ou territoire.

▶ **Électricité d'origine hydraulique.** Énergie électrique ayant pour origine la force de l'eau (barrages hydroélectriques).

▶ **Tonne-Équivalent Pétrole (TEP).** Unité de mesure couramment utilisée par les économistes de l'énergie pour comparer les énergies entre elles selon des coefficients d'équivalence.

▶ **Énergies renouvelables.** Voir 1.4, 20.3.

▶ **ADEME.** Voir 1.5.

SOURCES [1] DIMENC. [2] INSEE, *Tableaux de l'Économie Française*.

VOIR AUSSI

DIMENC : www.dimenc.gouv.nc

20.1 BILAN ÉNERGÉTIQUE

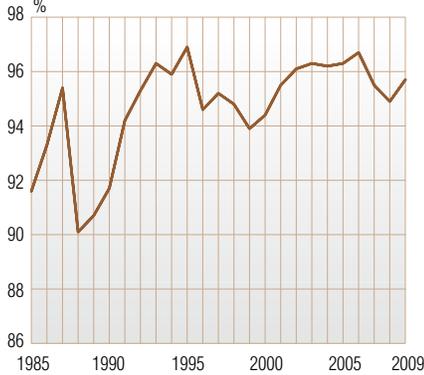
Évolution du bilan énergétique de la Nouvelle-Calédonie [1]

	2005	2006	2007	2008	2009 p
Production primaire (a)	30 590	27 132	37 410	41 590	37 782
Importations consommées (b)	796 991	805 269	798 746	774 669	840 969
Ressources totales d'énergie primaire	827 581	832 401	836 156	816 259	878 751
Taux de dépendance énergétique	96,3	96,7	95,5	94,9	95,7

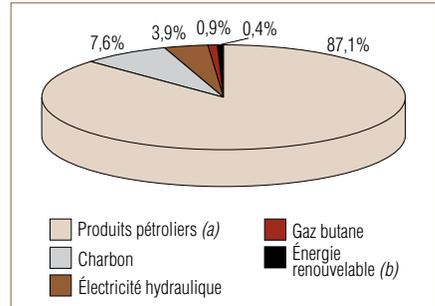
(a) Énergie électrique d'origine hydraulique, éolienne et solaire.
(b) Produits pétroliers, gaz butane, charbon.

Unités : tonne-équivalent pétrole (tep), %

Évolution du taux de dépendance énergétique [1]



Consommation d'énergie primaire par type d'énergie en 2009 [1]



(a) Fioul lourd, gazole, essence, pétrole lampant, caburéacteur.
(b) Éolienne et solaire.

Taux d'indépendance énergétique dans quelques pays en 2008 [1 et 2]

Royaume-Uni	73,9
France	48,8
Allemagne	39,1
Belgique	20,5
Espagne	18,6
Portugal	17,0
Italie	14,6
Nouvelle-Calédonie	5,1

Unité : %

Opérations primées par le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie [1]

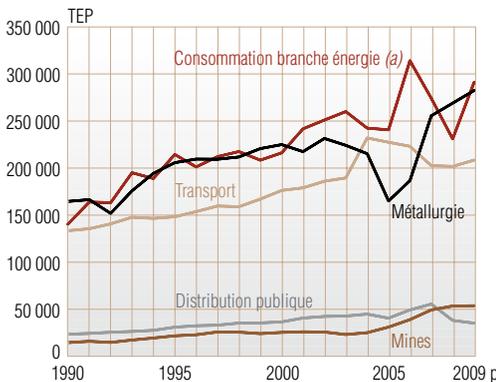
	2000	2005	2010
Communication sensibilisation	-	15 656	48 968
Energies renouvelables	36 387	43 171	143 114
dont : diffusion des chauffe-eau solaires (a)	-	24 000	-
électrification photovoltaïque à usage domestique	10 588	5 529	848
Fonds d'Électrification Rurale (FER) (b)	9 776	-	-
installation de pompage photovoltaïque	3 427	6 298	9 047
Maîtrise et utilisation rationnelle de l'énergie	413	7 079	96 319
dont : maîtrise de l'énergie dans le bâtiment	-	-	35 877
diffusion de la lampe basse consommation	-	6 000	-
véhicule électrique	-	-	256
Études d'aide à l'élaboration du schéma de l'énergie et du climat	-	-	31 535
Total	36 800	65 907	319 936

(a) Prime de 40 000 F.CFP par le CTME pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel.

(b) Participation sur les installations intérieures des installations photovoltaïques financées par le FER.

Unité : millier de F.CFP

Évolution de la consommation d'énergie primaire pour les principaux secteurs [1]



(a) Il s'agit des pertes lors de la production d'énergie thermique.

Consommation d'énergie primaire dans le monde en 2006 [1 et 2]

Amérique du Nord	6,3
États-Unis	7,7
Canada	8,3
Amérique latine	1,1
Union Européenne à 27 (a)	3,7
France	4,3
Allemagne	4,2
Europe de l'Est (a)	1,9
Afrique (a)	0,7
Asie (a)	1,1
Japon	4,1
Chine (a)	1,3
Moyen Orient (a)	2,7
Océanie	5,6
Nouvelle-Calédonie	3,5
Monde (a)	1,8

(a) Données 2005

Unité : tep par habitant

20-ÉNERGIE

La facture énergétique de la Nouvelle-Calédonie tend à augmenter ces dernières années, compte tenu notamment de la flambée du cours du pétrole, mais également d'une consommation calédonienne croissante. L'approvisionnement énergétique de la Nouvelle-Calédonie se compose de charbon, de gaz et d'hydrocarbures liquides (kérosène, essentiellement destiné au transport aérien international, fioul lourd, gazole et essence).

Le **charbon** et la majeure partie du fioul lourd sont consommés exclusivement par la métallurgie. Aussi, la facture énergétique de la Nouvelle-Calédonie dépend non seulement du coût des produits pétroliers mais aussi des fluctuations de l'activité métallurgique. Pour l'approvisionnement en fioul lourd, nécessaire à la production d'électricité, la SLN et ENERCAL traitent en direct avec les groupes pétroliers internationaux. Elles possèdent chacune des réserves propres de fioul lourd sur leurs sites.

Trois sociétés pétrolières gèrent l'approvisionnement en carburants de la Nouvelle-Calédonie. Elles s'approvisionnent à Singapour, les acheminent jusqu'à Nouméa, puis les distribuent par camions et bateaux sur tout le territoire. La constitution de **stocks des produits pétroliers** par les **compagnies pétrolières** est strictement réglementée. Les prix des hydrocarbures liquides sont fixés par arrêté du gouvernement. Grâce à la **taxe de stabilisation**, les prix à la pompe en Nouvelle-Calédonie sont restés stables entre 1991 et 2000 malgré les fluctuations mondiales. Par contre, à partir de 2000, face à la flambée des cours du pétrole, les prix à la pompe ont augmenté (+41% entre 2000 et 2010), mais beaucoup moins rapidement que le prix à l'importation (+100%). L'écart entre le prix à la pompe et le coût d'achat correspond aux taxes et droits de douanes ainsi qu'aux marges des compagnies pétrolières et des détaillants.

Le prix du gaz butane est revu semestriellement. En l'absence de taxe de stabilisation, le prix suit principalement les contraintes du marché mondial. Le gaz est acheminé en Nouvelle-Calédonie par voie maritime, depuis l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Sa consommation est très faible et relativement stable sur le long terme. Elle ne représente que 1% de la consommation totale d'énergie, son utilisation se limitant à la production d'eau chaude sanitaire et l'utilisation de gazinières.

► **Charbon.** Ce terme recouvre la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. En Nouvelle-Calédonie, il s'agit essentiellement de la houille bitumineuse importée pour l'activité métallurgique.

► **Stocks des produits pétroliers.** Un décret du 6 mai 1995 rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par un arrêté du 14 septembre 1995, impose aux sociétés importatrices la constitution de stocks stratégiques fixés à 20% des quantités mises à la consommation annuellement (soit 73 jours de consommation) pour chacun des produits.

► **Compagnies pétrolières.** Trois compagnies pétrolières approvisionnent la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides : Mobil international petroleum corporation, Total Pacifique et Pacific petroleum company (PPC), nommée Société de services pétroliers (SSP) en Nouvelle-Calédonie. Celle-ci a signé avec le groupe Shell un accord d'approvisionnement et un accord de marque, ce qui permet aux sociétés de conserver la marque Shell dans la majorité de ses stations service et de commercialiser les carburants et lubrifiants Shell.

► **Taxe de stabilisation.** Instituée par la délibération 25 du 9 juillet 1986, elle garantissait une stabilité du prix à la pompe en permettant d'amortir les prix du brut : lorsque le prix des produits pétroliers augmentait, la part représentée par cette taxe dans la composition du prix de l'essence diminuait ; à l'inverse, en cas de baisse du pétrole brut, la part augmentait alimentant les caisses du territoire. Ce mécanisme était totalement transparent pour l'automobiliste qui payait toujours le même prix à la pompe. Elle a été abrogée par la loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006 portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers qui a notamment remplacé les taxes ad valorem dont le rendement évoluait en fonction du prix du pétrole par des taxes spécifiques assises sur les quantités importées. Cette réforme a été complétée par la délibération n°173 du 29 mars 2006 relative à la structure des prix de l'essence et du gazole qui instaure, entre autres, une révision mensuelle des prix des hydrocarbures, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des cours mondiaux.

SOURCES [1] DIMENC. [2] DRDNC. [3] INSEE. [4] ISEE, Enquêtes Budget Consommation des Ménages 1991 et 2008.

VOIR AUSSI

Délibération n°25 du 9 juillet 1986 instituant une taxe de stabilisation sur les produits pétroliers.

Arrêté n°84-331/CG du 10 juillet 1984 fixant les règles de détermination des prix de certains produits pétroliers liquides.

Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006 portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers et Délibération n°173 du 29 mars relative à la structure des prix de l'essence et du gazole.

Arrêté n°88-124 du 12 juillet 1988 précisant les règles de fixation des prix du gaz domestique.

Délibération n°289 du 14 janvier 1992 précisant les règles de révision des prix du gaz.

DIMENC : www.dimenc.gouv.nc

20.2 PRODUITS PÉTROLIERS-CHARBON

Évolution de la consommation de produits pétroliers et de charbon [1]

	2005	2006	2007	2008	2009
Super sans plomb	67 996	63 681	67 382	67 580	69 153
Gazole	148 839	149 213	170 118	199 510	219 585
Pétrole Lampant	-	-	-	-	4 710
Carburéacteur	31 348	38 501	42 087	34 590	31 333
Essence avion	-	244	288	288	-
Fioul lourd	464 043	462 332	423 312	376 590	440 847
Gaz butane	8 837	9 174	8 892	9 444	8 216
Charbon (a)	173 767	189 134	162 999	244 914	169 123

(a) Y compris le charbon importé par la SLN comme entrant chimique dans le procédé métallurgique, non comptabilisé dans le bilan énergétique.

Unité : tep

Évolution en valeur CAF* des importations de produits pétroliers et de charbon [2]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Essence	3 298	3 419	4 166	5 431	3 780	4 822
Gazole	6 505	6 779	9 277	15 032	9 147	12 101
Pétrole lampant	486	877	750	808	429	319
Fioul lourd	13 248	15 640	16 785	20 862	15 175	21 304
Gaz butane	518	612	577	753	510	678
Charbon (a)	2 118	1 839	1 719	4 377	1 881	6 023
dont : houille bitumineuse	1 203	1 552	1 460	3 456	1 589	5 357

* Coût, Assurance, Fret.

Unité : million de F.CFP

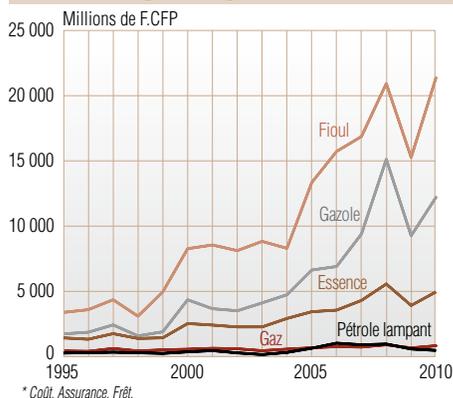
(a) Y compris le charbon importé par la SLN comme entrant chimique dans le procédé métallurgique, non comptabilisé dans le bilan énergétique.

Évolution des cours* du pétrole brut Brent (prix spot à Rotterdam) [3]



* Moyenne annuelle.

Évolution de la valeur CAF* des importations de produits pétroliers [2]



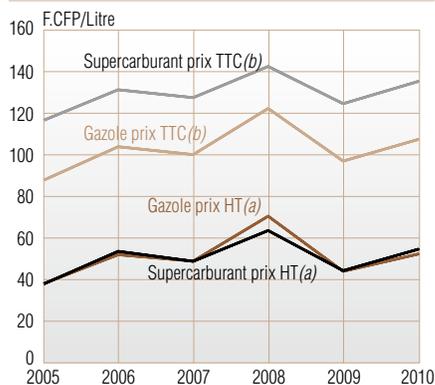
* Coût, Assurance, Fret.

Dépense mensuelle moyenne d'un ménage en carburant et en gaz et part des ménages concernés, par province, en 2008 [4]

	Carburants	Gaz
Province îles Loyauté		
Dépense	4 680	1 520
Ménages	42,2	89,2
Province Nord		
Dépense	10 910	1 880
Ménages	65,2	93,9
Province Sud		
Dépense	12 960	2 220
Ménages	75,0	91,3
Nouvelle-Calédonie		
Dépense	12 020	2 110
Ménages	71,0	91,6

Unités : F.CFP, %

Évolution du prix* du carburant en Nouvelle-Calédonie [1]



* Moyenne annuelle.

(a) Hors taxe (prix importé CAF).

(b) Vente au détail.

20-ÉNERGIE

À tout moment, la quantité d'énergie produite doit être égale à la quantité d'énergie consommée pour alimenter au fil de leurs besoins l'ensemble des Calédoniens. Le système électrique du territoire est conçu en fonction des spécificités du pays. Ainsi, le système électrique comprend un réseau interconnecté, aménagé sur la Grande-Terre et un ensemble de **réseaux autonomes** répondant aux besoins énergétiques des communes non-raccordées ou non-raccordables au premier. En Nouvelle-Calédonie, la production d'électricité est assurée en quasi-totalité par la société **ENERCAL**. Fin 2010, elle disposait des installations électriques suivantes :

- les centrales thermiques de Doniambo, exploitées pour le compte de la **Société Le Nickel (SLN)**, de Népoui, de Ducos et de Prony.

- des aménagements hydroélectriques de Yaté, de la Néaoua et de la Tu. La production de Yaté est réservée à la SLN, à l'exception de 37 GWh par an destinés à la distribution publique, pour alimenter l'ensemble des consommateurs.

À ces sept grosses unités, qui couvrent plus de 90% de la **puissance installée**, viennent s'ajouter des unités de faible puissance : centrales thermiques autonomes, microcentrales hydroélectriques, fermes éoliennes avec des **aérogénérateurs**, **installations photovoltaïques** et **biomasse**. Ces différentes unités sont installées par divers opérateurs, parfois en partenariat avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, pour répondre aux besoins en électricité des communes ou des tribus non-raccordables au réseau interconnecté. Depuis 1999, le marché de la production électrique est soumis au régime de la concurrence. Ainsi parmi les producteurs d'électricité on trouve la SLN, la société ENERCAL, la société Prony Energies, la société Alizée Energies (filiale EEC du groupe GDF-Suez), la société Hélios Bay ou encore les sociétés EOLE, productrices d'énergie éolienne.

Les fortes augmentations de la puissance de pointe enregistrées depuis le début des années 1990 ont abouti au doublement de la puissance de la centrale de Népoui en 1999 et à l'installation d'une nouvelle turbine à gaz à Ducos en 2004. La centrale thermique de **Prony Energies**, dont la construction s'est achevée en 2009, vient compléter ces installations. En 2010, la **production nette d'électricité** s'est élevée à 2 130 GWh. 85% proviennent d'énergies fossiles et 15% d'**énergies renouvelables**.

► **Réseaux autonomes.** Les communes non-raccordées ou non-raccordables au réseau interconnecté telles notamment les Bélep, les îles Loyauté et l'île des Pins bénéficient néanmoins du service public de l'électricité au même titre que les communes de la Grande-Terre. La desserte de l'électricité dans ces communes est réalisée par un réseau autonome répondant aux besoins de la commune et comprenant une centrale thermique voire des moyens de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biocarburant) et un réseau électrique 15 000 volts desservant, par l'intermédiaire de transformateurs en 400 volts, les zones de consommation.

► **ENERCAL.** Voir 20.4.

► **Société Le Nickel (SLN).** Voir 19.1.

► **Puissance installée.** Exprimée en kilowatts (kW) elle indique la quantité d'énergie que peut produire une installation par unité de temps. Les unités de mesure sont les suivantes : kW (kilowatt), MW (mégawatt = 10^3 kW) et GW (gigawatt = 10^6 kW).

► **Aérogénérateurs.** Système complet permettant de convertir l'énergie du vent en énergie électrique.

► **Installations photovoltaïques.** La lumière du soleil est directement transformée en électricité par effet photovoltaïque grâce à des cellules (photopiles).

► **Biomasse.** L'électricité est produite par la combustion de matières organiques tels que les biocarburants. Un groupe électrogène fonctionnant à l'huile de coprah a été installé dans la centrale de Ouenghé à Ouvéa.

► **Prony Energies.** Société par Actions Simplifiées ayant pour objet la conception, le financement, la construction, la réalisation et l'exploitation de nouvelles capacités de production électrique, thermique et de cogénération, aménagées dans le sud aux fins de satisfaire les besoins en électricité existants et futurs. À travers sa centrale électrique de Prony (à flamme, combustible charbon), Prony Energies assure deux missions : satisfaire l'accroissement des besoins de la distribution publique et répondre à la demande en électricité de l'usine de Vale NC.

► **Production nette d'électricité.** Elle est mesurée aux bornes de sortie des centrales et s'entend déduction faite de la consommation des services auxiliaires et des pertes dans les transformateurs principaux de ces moyens de production. Les unités de mesure sont le kilowatt-heure (kWh), le mégawatt-heure (MWh) et le gigawatt-heure (GWh).

► **Energies renouvelables.** Voir 1.4, 20.1.

SOURCES [1] EEC. [2] ENERCAL.

VOIR AUSSI

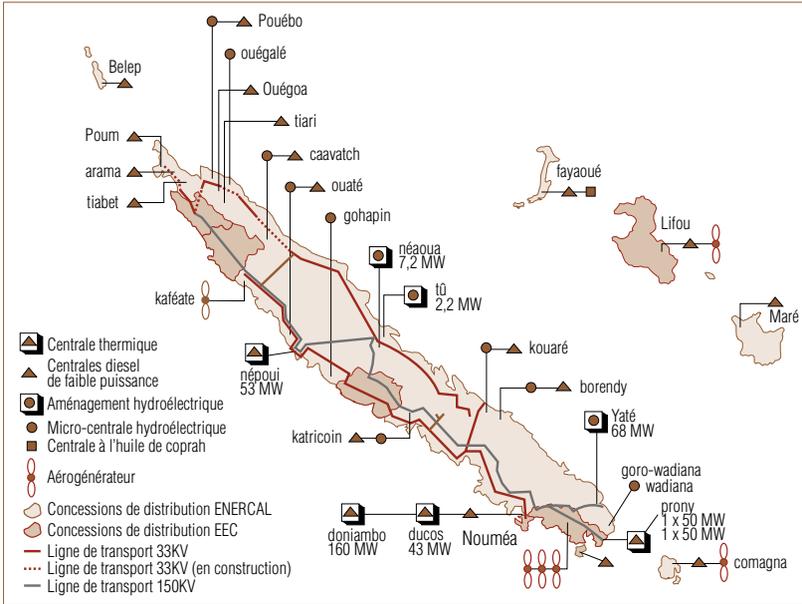
Observatoire de l'énergie : <http://www.industrie.gouv.fr/energie>

Délibération n°324 du 28 février 1999 relative aux ouvrages de production d'énergie électrique d'intérêt territorial : www.juridoc.gouv.nc

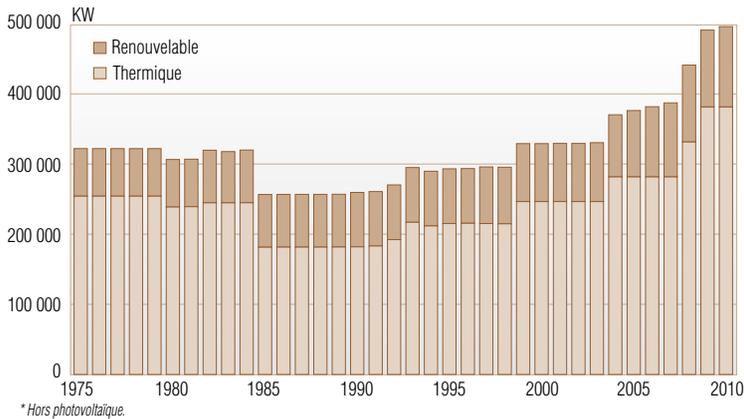
ENERCAL : www.enercal.nc

20.3 ÉLECTRICITÉ-PRODUCTION

L'énergie électrique en Nouvelle-Calédonie en 2010 [1 et 2]



Évolution de la puissance installée* par source d'énergie [1 et 2]



* Hors photovoltaïque.

Évolution de la production d'électricité* par source d'énergie [1 et 2]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Thermique	1 526 299	1 555 784	1 499 033	1 384 276	1 505 118	1 811 232
Doniambo + Ducos	1 092 567	1 122 418	1 058 414	884 270	942 381	1 019 368
Prony Energies	-	-	-	124 449	213 459	632 446
Centrales diesel	27 685	29 297	31 125	34 307	32 055	32 927
Népoui	405 839	403 968	409 493	341 251	317 223	221 149
Hydraulique	339 288	288 449	390 131	460 050	397 410	264 928
Yaté	301 893	253 122	353 602	406 216	346 615	248 288
Néooua	29 447	28 327	27 086	42 915	41 379	12 561
Tô	7 123	6 169	8 564	10 249	8 744	3 536
Micro centrales	825	831	879	669	672	543
Éolienne	17 519	28 297	36 892	35 832	41 546	51 736
Bio-carburants	209	101	1	-	-	-
Solaire	-	-	-	-	-	2 749
Total	1 883 105	1 872 529	1 926 056	1 880 158	1 944 074	2 130 645

* Hors photovoltaïque.

Unité : MWh

20-ÉNERGIE

Depuis 1972, la société **ENERCAL** est titulaire de la concession du transport de l'énergie électrique sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. ENERCAL dessert également les sites miniers de la SLN.

Le **réseau de transport interconnecté**, d'une longueur de 1 110 kilomètres en 2010, relie les différents centres de production et dessert les localités de la Grande-Terre.

Outre ses propres concessions de distribution sur 27 communes (plus une partie de Dumbéa), ENERCAL alimente **EEC** qui détient les concessions des 6 autres communes (Koumac, Kaala-Gomen, Lifou, Mont-Dore, Nouméa et l'autre partie de Dumbéa). Ainsi, en 2010, la distribution du **réseau électrique** couvrait environ 91 000 clients (ménages, entreprises...).

En 2009, 96% des foyers avaient accès à l'électricité, par le réseau ou par générateurs autonomes (photovoltaïques). Les programmes successifs du **Fonds d'Électrification Rurale** ont permis à ENERCAL et EEC de raccorder de nombreux foyers, particulièrement en province Nord. L'électrification du territoire n'est toutefois pas encore terminée. Le "bouclage du Nord" sera presque finalisé avec la création d'un tronçon de réseau de transport qui doit passer par les communes de Hienghène, Ouégoa, Pouébo, Koumac et Poum. Un plan pluriannuel d'électrification rurale de ces communes a été institué en ce sens pour la période 2011 à 2014.

En 2010, les deux tiers de la consommation totale d'électricité sont destinés aux secteurs de la mine et de la métallurgie et le tiers restant à la distribution publique (ménages et autres secteurs économiques). La consommation d'électricité est concentrée en province Sud. Toutefois, elle progresse plus vite en province Nord que dans le reste de la Nouvelle-Calédonie, notamment suite au développement de l'usine de Koniambo.

Le prix de vente à l'abonné de l'électricité est réglementé : il est pris par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Entre 2000 et 2010, l'indice des prix à la consommation concernant le prix de détail de l'électricité a augmenté de près de 20%. Du fait de cette hausse, conjuguée à celle de la consommation électrique des ménages liée à la progression de leurs équipements électroménagers, les dépenses des ménages en matière d'électricité ont doublé en 17 ans.

► **Société néo-Calédonienne d'Énergie (ENERCAL).** Société anonyme d'économie mixte créée en 1955. Elle a pour mission essentielle la production, le transport et la distribution d'énergie électrique en Nouvelle-Calédonie.

► **Réseau de transport interconnecté.** Par l'intermédiaire de ses lignes 150 KV et 33 KV, il a pour objet de collecter l'énergie produite par les centrales thermiques et hydrauliques et de l'acheminer par grands flux vers les zones de consommation. Il permet d'optimiser en temps réel le prix de revient du kWh en faisant appel à des moyens de production appropriés et de réaliser des économies d'investissement pour un taux de satisfaction donné.

► **Electricité et Eaux de Calédonie (EEC).** Filiale du groupe Suez-Lyonnaise des Eaux présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1929.

► **Réseau électrique.** Alimenté par le réseau de transport interconnecté par l'intermédiaire de ses lignes de répartition 33kV (milliers de volts), il assure l'alimentation en moyenne tension (33 kV, 15 kV) et basse tension (400V/220V) de la clientèle industrielle courante et domestique (les petites et moyennes entreprises, les commerces, les artisans, les particuliers).

► **Fonds d'Électrification Rural (FER).** Créé en 1983, il est destiné à électrifier les zones rurales isolées au moyen du filaire ou d'installations à source d'énergies renouvelables. Il est alimenté par une taxe sur l'électricité, une participation des communes adhérentes au FER (toutes hors Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore) et une participation de l'État.

SOURCES [1] EEC. [2] ENERCAL. [3] ISEE. [4] DIMENC. [5] ISEE, Enquêtes Budget Consommation des Ménages 1991 et 2008.

VOIR AUSSI

ENERCAL : www.enercal.nc

EEC : www.eec.nc

DIMENC : www.dimenc.gouv.nc

20.4 ÉLECTRICITÉ-CONSOMMATION

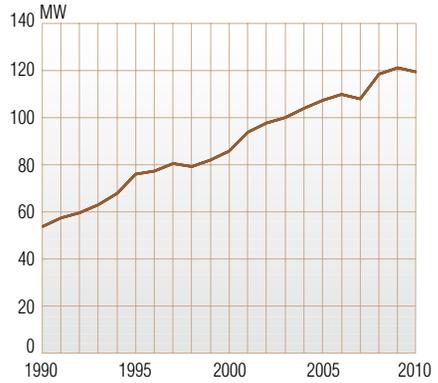
Évolution du nombre d'abonnés* par province [1 et 2]

	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie
1995	3 495	7 884	42 755	54 134
2000	4 309	9 406	50 912	64 627
2001	4 434	9 970	52 916	67 320
2002	4 573	10 522	54 780	69 875
2003	4 703	10 948	56 436	72 087
2004	4 895	11 147	58 016	74 058
2005	4 967	11 532	60 048	76 547
2006	5 070	11 887	62 180	79 137
2007	5 384	12 245	64 242	81 871
2008	5 603	12 608	66 667	84 878
2009	5 780	13 110	69 124	88 014
2010	5 933	13 635	71 554	91 122

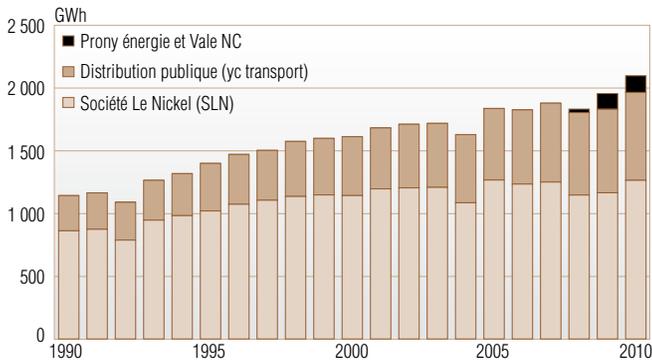
* Moyenne annuelle.

Unité : nombre

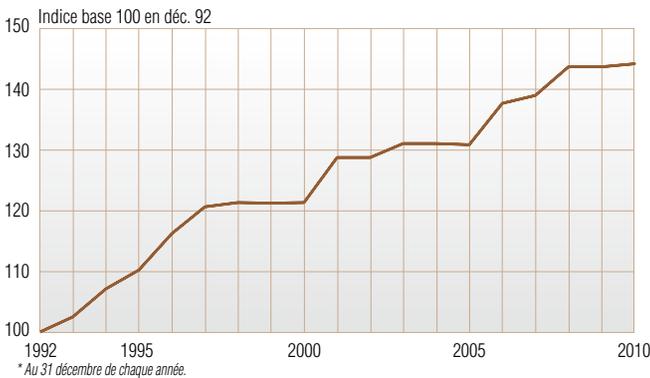
Évolution de la puissance de pointe en distribution publique [2]



Évolution de la consommation d'électricité [1 et 2]



Évolution du prix de détail* de l'électricité pour un usager domestique moyen [3]



* Au 31 décembre de chaque année.

Bilan des subventions du Fonds d'Électrification Rurale (FER) [4]

	Plan 2005/2009					2010	Total
	2005	2006	2007	2008	2009		
Filaire							
Nombre de foyers	201	164	195	181	174	190	1 810
Montant des subventions	502	538	542	529	554	580	5 118
Renouvelable							
Nombre de foyers	60	21	21	37	49	27	371
Montant des subventions	108	38	38	73	93	54	708

Unités : nombre, million de FCFP

Dépense mensuelle moyenne d'un ménage en électricité et part des ménages concernés, par province, en 2008 [5]

	Dépense	Ménages
Province îles Loyauté	7 310	89,1
Province Nord	9 300	89,3
Province Sud	13 390	94,1
Nouvelle-Calédonie	12 260	93,0

Unités : FCFP %